



Prestation Accompagnement Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Objectifs

L'accompagnement a pour objectif principal de préparer de façon opérationnelle le candidat aux différentes épreuves de l'examen de la certification professionnelle ou de(s) bloc(s) de compétences visé(s).

Les objectifs opérationnels :

- S'approprier les référentiels de compétences et d'évaluation de la certification professionnelle visée,
- Se familiariser avec la structure et les différentes rubriques à renseigner du dossier de validation,
- Apporter un appui technique à l'expression écrite et orale du candidat,
- Apporter une aide méthodologique à la formalisation et à la présentation de l'activité professionnelle du candidat pour rédiger son dossier de validation (Livret 2 ou dossier professionnel),
- Préparer le candidat à l'entretien avec le jury,
- Eventuellement, selon le certificateur, préparer le candidat à la mise en situation professionnelle.

Prérequis

Toute personne dont le projet VAE a été jugé recevable par le certificateur peut bénéficier d'un accompagnement, sous réserve d'éligibilité à une prise en charge financière (France VAE ou autre).

Une aide peut être apportée en amont au candidat pour constituer son dossier de recevabilité à présenter au certificateur (se rapprocher d'un centre AFPA)

Durée de l'accompagnement

Elle varie en fonction des besoins des personnes et de la certification visée.

Dans le cadre de l'accompagnement France VAE, la durée est de maximum : 50 heures individuelle et collective et 70 heures de formation ci-nécessaire.

Période de réalisation de l'accompagnement de 6 à 8 mois et en fonction de la date prévisionnelle de passage devant le jury.

Pour les diplômes hors France VAE, 3 formules sont proposées :

- *Un module de base de **12 heures**, décrit ci-dessous,*

- Un module de **16 heures** comprenant le contenu de la prestation de base de 12h, plus 4h d'appui renforcé, pour les candidats VAE visant un titre embarquant une production spécifique attendue lors de la session d'examen (Ex : travail sur un projet à présenter au jury en plus du dossier professionnel).
Ce temps supplémentaire (4h) sera consacré pour l'essentiel à l'aide méthodologique pour cette production spécifique,
- Un module de **20 heures** comprenant le contenu de la prestation de base de 12h, plus 8h d'appui renforcé, pour les candidats VAE qui présentent des difficultés de lecture et d'écriture.
Ce temps supplémentaire (8h) sera consacré pour l'essentiel à la constitution du dossier professionnel.

Contenu de la prestation de base

Procédure par objectifs :

- Elaborer le programme d'accompagnement :
 - Informer des conditions de passation, de déroulement et des modalités d'organisation de la session d'examen,
 - Intégrer le(s) référentiel(s), et comprendre la structure, le vocabulaire, le contenu : L'emploi, les activités/blocs de compétences, les compétences et critères de performance,
 - Intégrer le dossier de validation et comprendre sa structure et les attendus pour chaque rubrique du document à remplir.
- Constituer son dossier de validation : Livret 2 ou dossier professionnel
 - Identifier les activités en lien avec les référentiels de la certification professionnelle visée,
 - Vérifier les activités professionnelles réalisées et non réalisées,
 - Décrire et analyser sa pratique professionnelle par bloc de compétences,
 - Sélectionner les activités à mettre en valeur et à les formaliser dans le dossier de validation,
 - Constituer et structurer son Dossier de validation,
 - Choisir les annexes de façon efficace : les justificatifs favorisant la démonstration de la compétence.
- Se préparer au passage jury :
 - S'approprier le déroulement, les modalités et les critères d'évaluation de l'examen avec les attendus du jury,
 - Se préparer à l'entretien avec le jury : se présenter, présenter son dossier de validation, parler de son expérience au jury et répondre aux questions.

Modalités de mise en œuvre

L'accompagnement VAE est réalisé selon des modalités diverses :

- Présentiel et/ou à distance,
- Entretiens individuels,
- Ateliers collectifs.

Un contrat individuel d'accompagnement et le calendrier correspondant sont établis avec le candidat.

Délai d'accès

Dès l'accord de prise en charge financière de la prestation, 8 jours ouvrés pour le premier contact et programmation du premier entretien d'accompagnement.

Tarif et contact

Nous consulter au

3936

Service gratuit
+ prix appel

Méthode mobilisée

La prestation est proposée sous des modalités, des contenus et des temps permettant l'individualisation du parcours.

Les méthodes d'accompagnement proposées sont : L'entretien individuel, des ateliers collectifs d'échanges entre pairs et accès aux ressources de la plateforme pédagogique de l'Afpa.

Modalités d'évaluation

Etat d'avancement du dossier de validation, et suivi des objectifs selon le calendrier fixé avec le candidat dans le programme individuel d'accompagnement

Qualification de nos intervenants

Les intervenants de l'accompagnement des parcours de VAE sont titulaires de certifications et/ou qualifications professionnelles de niveau 5 à 7, en fonction d'une expérience professionnelle significative et adéquate. Ils ont une bonne connaissance des métiers et des compétences, des certifications professionnelles et des dispositifs de développement des compétences des actifs. Ils maîtrisent une méthodologie et des outils adaptés (rédaction d'une demande de recevabilité, rédaction d'un dossier de validation, mise en situation professionnelle, entretien avec le jury, suite de parcours).

Accessibilité

L'Afpa garantit aux personnes en situation de handicap l'accessibilité à la prestation.

[> En savoir plus sur l'accessibilité](#)